

Un geste simple, Une collecte sûre !

✿ Les déchets sont collectés par une entreprise spécialisée et habilitée : **COMPTOIR D'HYGIENE HOSPITALIERE à SAINT PIERRE DE CORPS (37)**.

✿ Les conteneurs pleins sont transportés à un centre de traitement agréé pour le traitement des déchets de soins à risques.



Ne sont pas collectés dans cette filière :

- les déchets radioactifs,
- les déchets mercuriels (thermomètres),
- les emballages (cartons...),
- les réhydratants, calcium,
- les gants de fouille,
- les produits volatiles ou les solvants,
- les explosifs (bombes aérosols, alcool...),
- les pièces anatomiques et cadavres d'animaux (filière d'équarrissage).

*Respectez les jours et heures
de collecte !*

ELEVEURS, VOTRE PARTICIPATION EST ESSENTIELLE

- Vous êtes responsables de vos déchets,
- Vous ne devez pas les brûler, ni les enfouir,
- Vous êtes tenus de les éliminer séparément des ordures ménagères,
- Votre entrée dans cette collecte conforte vos engagements dans des démarches qualité et vous participez aussi à la protection de la santé publique et de l'environnement.

Action conduite avec la collaboration des
vétérinaires praticiens

et



LE GDS DU CALVADOS



LE GROUPEMENT
TECHNIQUE VETERINAIRE

Collecte des déchets de soins vétérinaires en élevage

Pour les éleveurs du Calvados



Compactage des produits interdit :
Maxi 20 kilos

*Un geste simple,
Une collecte sûre !*

Des gestes simples pour une collecte utile.

1 - Seuls les fûts de 60 litres agréés sont utilisables. Les fûts sont à retirer dans les lieux de collecte (soit les vétérinaires participants). Le numéro de votre élevage doit être inscrit sur votre conteneur lors de sa remise. GDS SERVICES 14-50 vous facturera la prestation 19,50 € HT à la remise du conteneur (tarif réservé aux adhérents GDS).

2 - Entrez votre fût dans un lieu pratique et sûr, facile d'accès, protégé des intempéries, hors de la portée des enfants et du bétail, à l'abri de la chaleur, des insectes et des rongeurs.

3 - Déposez dans votre conteneur tous vos déchets vétérinaires :

- piquants et coupants (aiguilles, lames...)
- seringues diverses (soins intramammaires...)
- flacons vides, restes périmés (y compris antiparasitaires...)
- matériels souillés (sondes, injecteurs divers)



Attention de ne pas compacter : poids maxi 20 kg.

(Au-delà, la collecte sera refusée)

4 - Apportez votre fût fermé et scellé la veille de la collecte et uniquement ce jour là. Il devra être propre extérieurement. Un justificatif d'enlèvement-destruction vous parviendra ensuite.

5 - En échange, un nouveau fût remplacera l'ancien. Son prix couvre son élimination dans une filière agréée, pratique et sûre.

Pour connaître les jours et horaires de collecte, contactez votre vétérinaire ou pour tous renseignements :
GDS 14
02.31.44.86.87

Des lieux de collecte, en partenariat avec les vétérinaires, sur le département du Calvados

Contactez votre vétérinaire. Il vous précisera s'il participe à cette action. Lui seul est habilité à vous indiquer les risques sanitaires et infectieux des divers types de déchets vétérinaires.

